



Circulaire n° 5475

du 27/10/2015

Personnel de l'enseignement organisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 10/11/2015

Mot-clé :

Disponibilité par défaut d'emploi – réaffectation

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements des établissements d'enseignement primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux organisations représentatives des travailleurs ;
- Au Directeur général adjoint du Service général de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement – Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive.

Je vous prie de trouver, en annexe, le formulaire de demande de réaffectation définitive que les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont en disponibilité par défaut d'emploi peuvent introduire par recommandé, pour le 10 novembre 2015, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
Par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière - Bureau 3 E 318
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

Pour rappel, ce document constitue une base de travail pour les commissions. Cependant, elles ne sont pas tenues d'en tenir compte et peuvent proposer des emplois non repris dans ce document.

Toute information complémentaire relative à la mise en disponibilité par défaut d'emploi et les réaffectations peut être obtenue via la page suivante : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>

Les membres du personnel qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont invités à joindre celle-ci, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, au numéro de téléphone suivant : 02/413.20.29

Une adresse courriel est également mise à leur disposition : recrutement.enseignement@cfwb.be.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente à la connaissance des membres du personnel concernés, y compris les personnes éloignées du service.

Je vous remercie de votre collaboration.

**Jacques LEFEBVRE
Directeur général**

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

DEMANDE DE REAFFECTATION DEFINITIVE

1. NOM, Prénom :
2. Matricule n° :
3. Adresse : Rue n°
Code postal : Localité :
4. Numéro de téléphone :
Adresse mail :
5. Fonction exacte à laquelle vous êtes nommé(e):
.....
.....
6. Date de nomination :
7. Diplôme (précision des langues pour les langues romanes ou germaniques) :
.....
Options :
8. Etablissement où vous avez été mis (e) en disponibilité par défaut d'emploi :
.....
Eventuellement le nom de l'école fondamentale annexée :
.....
9. Date de mise en disponibilité par défaut d'emploi :
10. Etes-vous dans une position administrative autre que celle de disponibilité par défaut d'emploi (ex. : interruption de carrière, disponibilité pour maladie, disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour mission spéciale) ?
Si oui, laquelle ?

11. Ancienneté de service présumée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles uniquement :

.....
.....
.....

12. Etablissement où vous êtes rappelé(e) provisoirement à l'activité de service ou rappelé(e) provisoirement à durée indéterminée :

.....
.....
.....

13. Fonction exacte à laquelle vous êtes rappelé(e) provisoirement à l'activité de service:

.....
.....

Nombre d'heures ou de périodes :

14. Avez-vous une préférence pour certains établissements de la zone à laquelle appartient l'établissement où vous avez été mis(e) en disponibilité par défaut d'emploi ?

.....
.....
.....

Acceptez-vous l'enseignement spécialisé ?

15. Autres considérations susceptibles d'éclairer la Commission d'affectation :

.....
.....
.....

Le (date)

Signature

Ce document dûment complété est à envoyer, pour le 28 octobre 2015, par recommandé, à l'adresse suivante : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Direction de la Carrière - Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3 E 318 -1080 BRUXELLES